

SAINT LAURENT SUR OUST



Bulletin Municipal

La visite



du Père Noël



à la cantine



Halloween



Le mot du Maire



Voici venue la nouvelle année 2015 !

Un petit retour tout d'abord sur les événements qui ont émaillé la vie de notre commune en 2014.

★ Les élections municipales ont permis à une nouvelle équipe de siéger au conseil municipal. Je renouvelle bien sûr mes remerciements à l'équipe précédente qui a su prendre les bonnes décisions pour permettre à notre commune de conserver son dynamisme et ses atouts.

Bon vent à la nouvelle municipalité qui a à cœur de rester dans cette même logique de développement de notre territoire.

★ Les 3 logements (1 T2 et 2 T3) mis en place par la société "Armorique Habitat" à côté de l'école, sont quasiment achevés et seront bientôt inaugurés pour être proposés à la location.

★ L'aménagement du lotissement communal de 3 lots "le Savino" est achevé. Il reste encore un lot à vendre (1150 m² à 22€ ttc le m², entièrement viabilisé).

Les lots du *Clos du Glatinais* "partent" à la vente petit à petit. Il en reste 3, toujours à 22€ TTC le m².

N'hésitez pas à contacter la mairie si vous connaissez des acquéreurs potentiels, nous les accueillerons bien volontiers.

★ Un autre dossier est en cours : la réhabilitation de "la cave de Minotte", en face du bar-restaurant "Le Tono du Village". Elle redonne une fière allure à notre bourg ! Vous serez bien sûr, tous conviés pour une visite, à la fin des travaux.

★ Les travaux de voirie dans notre bourg sont terminés et mettent en valeur la richesse architecturale de nos maisons.

★ Pour les villages, nous continuons l'entretien des fossés et la réfection des routes qui en ont le plus besoin. N'hésitez pas à faire remonter vos remarques, nous en tiendrons compte dans la mesure du possible

★ L'école est toujours dans une belle dynamique avec notre équipe de 3 enseignantes à Saint Laurent (Solène, Marie et Elizabeth) et de 2 enseignantes à Saint Congard (Solène, nouvelle directrice, et Angéline). Toutes les 5, avec les associations de parents d'élèves, font leur maximum pour « prendre soin » de nos petits écoliers.....

★ Une bonne nouvelle pour notre commune, c'est l'évolution de notre population. Si vous avez lu le Ouest France du mardi 30/12/2014 vous avez pu voir que l'évolution moyenne entre 2007 et 2012 était de 3,3 % par an, nous mettant en 11^{ème} position sur l'ensemble des 261 communes du département.

Nous pouvons être fiers de ce résultat d'autant que, à mon avis, cette courbe ascendante n'a pas fini de croître, toutes proportions gardées bien sûr, sachant que nous restons une petite commune... Nous le saurons assez vite car nous entamons une période de recensement de notre population avec comme agent recenseur Valérie.

★ Notre tissu associatif est toujours très présent pour animer la commune : « Les Amis Laurentins », « Saint Laurent 2010 » et « Vivre à Saint Laurent » avec ses concerts et son 20^{ème} festival en 2015 !

★ Une nouvelle association est née : le Comité d'Animation Laurentin (CAL) qui œuvre pour proposer des animations tout au long de l'année.

★ Un grand merci à ceux qui acceptent de prendre des responsabilités dans ces différentes associations. C'est du temps à passer pour le bien être de tout le monde...

★ Je n'oublie pas nos différents commerçants et artisans qui « enrichissent » notre commune de leurs activités et la rendent attrayante et accueillante.

★ Merci également à tout le personnel communal, Nina, Valérie, Vincent et Irène pour tout le travail effectué avec beaucoup de bonne volonté et de sérieux.

★ Pour ce qui est de la Communauté de Communes, n'hésitez pas à la contacter pour tous les renseignements que vous souhaitez avoir sur ses différents services, en téléphonant au 02.97.75.01.02 en vous déplaçant dans ses locaux au Parc d'Activités de Tirpen-La Pavioataie à Malestroit ou en écrivant à www.ccvol.com.

Elle a bien des compétences : enfance-jeunesse, collecte des ordures ménagères, développement économique, tourisme, assainissement non collectif, relais gérontologique, aides à l'habitat.....et l'ensemble du personnel est à votre service.

★ Pour les nouveaux dossiers 2015, nous y réfléchissons. D'ores et déjà, nous étudions la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de nos trois bâtiments communaux (la mairie, la salle communale et la salle polyvalente).

★ Nous allons éclairer notre terrain de foot pour que les équipes de l'EDO Saint Laurent/Saint Congard viennent y faire des entraînements et pourquoi pas des matchs...

★ Il va nous falloir également réfléchir à la meilleure destination de "la maison de Gaby" dans le centre de notre bourg... Et bien d'autres projets verront le jour si nos finances communales le permettent, bien sûr !

★ Cette année, nous avons 2 échéances électorales, les régionales en fin d'année et les départementales en mars. A ce propos, le Conseil Municipal avait formulé une requête auprès du Conseil d'Etat pour annuler le décret du 21 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Morbihan, cette nouvelle délimitation désignant Moréac comme nouveau chef-lieu de canton. Je n'ai aucun grief envers cette commune, mais je crois comme beaucoup d'entre vous n'y être jamais allée. Cette requête a été rejetée par le Conseil d'Etat le 10 juillet 2014 et c'est bien dommage. Nous ferons donc partie d'un nouveau redécoupage départemental regroupant Malestroit et St Jean Brévelay avec Moréac comme chef-lieu de canton.

Le conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2015 et surtout qu'elle vous garde en bonne santé.

Le Maire,
Isabelle MICHEL

La nouvelle équipe

Didier MAUGE, Isabelle MICHEL,
Michel BERTHET, Jean-Claude NIZAN,
Christophe VILLEFEU, Caroline THOMAS,
Gilberte VAILLANT, Stéphane DANY,
Gilles DEFONTAINE, Mickaël GISLAIS,
Jacques MALEINGE.





Conseil Municipal



Séance du 16 septembre 2014

Acquisition de 2 buts de football

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux la décision qui a été prise de réhabiliter le terrain de football et pour ce faire, l'achat de buts est nécessaire. Deux offres de prix sont proposées. Le Conseil Municipal décide de retenir le devis d'ACL SPORT NATURE s'élevant à un montant de 1 715,94 € TTC.



Approbation des modifications des statuts du syndicat de l'Eau du Morbihan entérinés par arrêté préfectoral du 22 juillet 2011, modifiés par l'arrêté préfectoral du 25 juin 2013

Le Maire

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CS-2014-048 du Comité Syndical de Eau du Morbihan en date du 27 juin 2014 ;

Soumets au Conseil Municipal le projet de modifications des statuts en vigueur du syndicat de l'Eau du Morbihan, approuvé par le Comité Syndical de Eau du Morbihan le 27 juin 2014.

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote à Main levée portant sur l'approbation de ces modifications de statuts, en application de l'article L5211-20 du Code général des collectivités territoriales. Le résultat du scrutin est le suivant :

- Pour l'adoption des modifications des statuts 10 Voix
- Contre l'adoption des modifications des statuts 0 Voix

Conformément aux dispositions L2121-20 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal se déclare favorable au projet de modification des statuts de Eau du Morbihan, tels que rédigé en annexe à la délibération n° CS 2014-048 du Comité Syndical du 27 juin 2014 et donne pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Remboursement Carte Grise



Madame le Maire rappelle aux conseillers l'achat du camion Peugeot Boxer en remplacement du Ford Transit fin août 2014. Par souci de rapidité, Madame le Maire a payé elle-même la carte grise de ce véhicule et sollicite donc le remboursement de cette somme, 201,50 € par la commune.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour le remboursement de la carte grise.

Convention "Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux" (SATESE)

Madame le Maire rappelle aux conseillers que depuis 2007, la commune adhère au service proposé par le Conseil Général, le Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux. Afin de poursuivre cette collaboration, le Conseil Général nous propose de signer une nouvelle convention pour 3 années soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017. Le forfait de ces prestations est fixé à 200,00 € (tarif inchangé depuis 2009).

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention SATESE 2015/2017.

Participation pour l'assainissement collectif (PAC) 2015

Madame le Maire rappelle aux conseillers la délibération en date du 15 octobre 2013 par laquelle ils fixaient le tarif 2014 se rapportant à la PAC, révisable annuellement au 1^{er} octobre de chaque année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer une augmentation de 2% sur le tarif actuellement en vigueur, soit : 1 234,78 € x 2 % = 1 259,48 € TTC.



Assainissement - Fixation des tarifs (abonnement, redevances) 2015

Madame le Maire rappelle aux conseillers la délibération en date du 15 octobre 2013 par laquelle ils fixaient les différents tarifs 2014 se rapportant au Service Assainissement : Abonnement, Redevance. Dans la perspective de la prochaine facturation, la SAUR souhaite savoir si la commune envisage de revaloriser pour l'année 2015, le montant de la redevance assainissement recouvrée par ses services au profit de St Laurent sur Oust. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer une augmentation de 2% sur les tarifs actuellement en vigueur, soit :

⇒ <u>Abonnement</u>	⇒	78,04 x 2%	=	79,60 € H.T	⇒	87,56 € TTC
⇒ <u>Redevance</u>	⇒	1,97 x 2%	=	2,01 € H.T	⇒	2,21 € TTC

Subventions 2014

Plum'FM	30,00 €
Eau & Rivières	30,00 €



Séance du 28 octobre 2014

Eclairage du terrain de foot



Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux la décision qui a été prise de réhabiliter le terrain de football. Il s'avère nécessaire à présent de décider de l'éclairage du terrain. Deux offres de prix sont proposées par les services du SDEM.

Proposition 1 : 2 mats avec 2 projecteurs ⇒ 7 147,00 € HT

Proposition 2 : 2 mats avec 4 projecteurs ⇒ 8 890,00 € HT

Le Conseil Municipal décide de retenir la 1ère proposition s'élevant à un montant de 7 147 € HT soit 9 189,00 € TTC.

Modification des statuts de la CCVOL

Madame le Maire indique que suite à la décision du conseil communautaire, en date du 18 septembre 2014, décidant à la majorité le transfert de la compétence « Création, aménagement, et gestion du musée de la Résistance Bretonne situé à Saint Marcel », conformément à l'article L5211-17 du code des collectivités territoriales, les communes membres ont trois mois pour se prononcer. Par la présente délibération, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la modification des statuts, intégrant la compétence « Création, aménagement, et gestion du musée de la Résistance Bretonne situé à Saint Marcel », tels que présentés en annexe.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L5211-17 du Code Général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010-article 89, et l'article L5214-21 du Code Général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010-article 48, relatifs au transfert de compétence ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 18 septembre 2014, relative à la modification des statuts de la CCVOL intégrant le transfert de la compétence « Création, aménagement, et gestion du musée de la Résistance Bretonne situé à Saint Marcel » ;

Considérant que la modification des statuts de la CCVOL doit être entérinée par la majorité qualifiée des conseils municipaux ;

Le conseil municipal VALIDE la modification des statuts de la CCVOL, rajoutant une nouvelle compétence communautaire, telle que présentée en séance :

B- COMPETENCES OPTIONNELLES — 7 - CULTURE- SPORTS

7-3 Musée de la Résistance Bretonne à Saint Marcel

Création, aménagement et gestion du Musée de la Résistance Bretonne situé à Saint Marcel .

NOTIFIE la présente délibération à la CCVOL et AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires relatives à la présente délibération.





Validation du rapport de la CLECT, relatif au transfert de charges dans le cadre du transfert de la compétence
" Création, aménagement, et gestion du musée de la Résistance Bretonne situé à Saint Marcel "

Madame le Maire indique que lors de la séance du 18 septembre 2014, le conseil communautaire a validé à la majorité, le rapport de la CLECT, proposant un montant de transfert de charges de 20 000 € pour la commune de Malestroit et 20 000 € pour la commune de Saint Marcel, dans le cadre du transfert de la compétence « Création, aménagement, et gestion du musée de la Résistance Bretonne situé à Saint Marcel ». Il précise que les 20 000 € seront déduits des attributions de compensation des deux communes.

Par la présente délibération, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le rapport de la CLECT, définissant le montant arrêté pour les communes de Malestroit et Saint Marcel.

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du conseil communautaire du 18 septembre 2014, relative à la validation du rapport de la CLECT dans le cadre du transfert de la compétence « Création, aménagement, et gestion du musée de la Résistance Bretonne situé à Saint Marcel » ;

Vu le Code Général des Impôts notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 avril 2014 relative à la mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu le rapport annexé de la CLECT portant sur l'évaluation des charges transférées pour les communes de Malestroit et Saint Marcel ;

Considérant que le rapport qui a pour objet de définir les estimations des charges transférées par les communes de Malestroit et Saint Marcel, a été adopté à la majorité par la CLECT le 15 septembre 2014 ;

Considérant que le rapport de la CLECT doit être entériné par la majorité qualifiée des conseils municipaux ;

DECIDE d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées, présenté par la CLECT, au titre de la compétence « Création, aménagement, et gestion du musée de la Résistance Bretonne situé à Saint Marcel », estimant le montant du transfert de charges à 20 000 € pour la commune de Malestroit et 20 000 € pour la commune de Saint Marcel

NOTIFIE la présente délibération à la CCVOL et AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires relatives à la présente délibération.

Indemnité de conseil au Receveur Municipal

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions d'attributions de l'indemnité au Receveur Municipal et la délibération prise en date du 15 octobre 2013.

Mr BIORET David nous a adressé le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2014. Décompte établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours.

Le Conseil Municipal autorise madame le Maire à mandater l'indemnité de conseil au taux de 100 %, pour un montant de 328,10€.



Mission de l'architecte



Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune doit entreprendre des travaux de conformité pour les accès des bâtiments publics aux handicapés. Dans ce cadre, le cabinet MH ARCHITECTES, nous a fait parvenir une proposition concernant la mise en œuvre et suivi des travaux pour un montant s'élevant à 1 200,00 € HT.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer la lettre de commande du cabinet MH Architectes, pour la création d'accès PMR pour la salle du conseil, ainsi que tous les documents afférents à ces travaux.





Signature de la convention d'accès aux services e-mégalis Bretagne.5

Madame le Maire rappelle aux conseillers la précédente délibération en date du 10 juillet 2012 décidant d'activer les services e-mégalis Bretagne et l'autorisant à signer la convention d'accès aux services e-mégalis Bretagne.

Lors de son Comité Syndical du 21 mars 2014, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a adopté par délibération la mise en place d'un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires. Cette contribution est supportée par la CCVOL. La commune ne s'acquitte d'aucune contribution financière pour accéder au bouquet de services numériques.

Le bouquet de services numériques comprend les services suivants :

- Une salle régionale pour la dématérialisation de vos marchés publics
- Un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité
- Un service de télétransmission des données et pièces au comptable
- Un service d'échanges sécurisés de fichiers
- Un service d'informations publiques en ligne
- Un parapheur électronique
- Un service d'archivage électronique à valeur probatoire
- Un service "Observatoire de l'administration numérique en Bretagne"
- L'accès aux formations et ateliers méthodologiques et notamment : le projet « 100% démat », « mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés », « Communication électronique de documents d'état civil ».

L'adoption du bouquet de services numériques Mégalis Bretagne nécessite la signature d'une nouvelle Convention.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention d'accès aux services e-mégalis Bretagne.

Signature de l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes de la collectivité

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que le déploiement par Mégalis Bretagne de sa nouvelle Plateforme Régionale d'Administration Electronique prévoit notamment l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture au travers d'un changement d'opérateur « Tiers de Télétransmission ».

Considérant le fait que la commune de St Laurent sur Oust utilise le service de télétransmission des actes en Préfecture proposé par Mégalis Bretagne et qu'elle souhaite continuer à l'utiliser,

Et considérant également le fait que le changement d'opérateur « Tiers de Télétransmission » nécessite la signature d'un avenant à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité,

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Subventions 2014

O.G.E.C St Julien (2 x 24,00 + 3 x 43,50) 178,50 €
(participation 10%/élève du coût du voyage scolaire)





Informations Municipales



Naissances

Juliette, Gwenn MOËLLO
- Foucheref - 16/10/2014



Faustine, Marie, Anne ROLAND
- Les Ronds Puits - 26/10/2014

Décès

Christian, René WURIZ
03/09/2014



Albert, Louis, Michel, Joseph QUINTON
09/11/2014



Un grand merci à nos 3 piégeurs de ragondins,
Mickaël Gislais, Daniel Le Masle et Jeannot Sevestre.



Rendez votre enfant visible !



La nuit et au crépuscule, la visibilité est très réduite pour les conducteurs. Alors pour limiter les risques d'accidents, il est encore plus indispensable pour un piéton d'être visible de loin la nuit. La solution : équiper les habits et le cartable de votre enfant de bandes ou stickers rétro réfléchissants qui renvoient vers les conducteurs la lumière de leurs phares, rendant un piéton visible à plus de 150 mètres !



Cours d'anglais

Mme Letitia KNIGHT, professeur de langues vivantes, domiciliée au Clos Jouan, se propose de donner des cours d'anglais aux jeunes et aux adultes tous niveaux, en groupe ou en individuel. Pour tout renseignement, téléphonez au 02.97.70.24.71.



Formation "défibrillateur"

Les personnes intéressées par une formation sur l'utilisation d'un défibrillateur peuvent s'inscrire en Mairie. Cette formation se déroulera



Chiens & chats

Article L211-22 du Code Rural (extrait)



Les Maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés.

Les chiens et chats qui seraient saisis sur le territoire de la commune seront conduits à la fourrière A l'issue d'un délai franc de garde de 8 jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété de la fourrière.

Est considéré en état de divagation un chien qui, n'est plus sous la surveillance de son maître. Certains animaux sont dangereux, ils peuvent occasionner des troubles importants de la tranquillité et de la sécurité publique.

Si vous aimez les chats et pour la salubrité publique et le respect de vos voisins, ne laissez pas venir au monde des chatons dont vous ne saurez que faire et qui augmenteront la prolifération féline.

Faites stériliser vos chats et vos chattes.



Déchets



Nous vous demandons de ne pas déposer vos poubelles en bas des conteneurs lorsque ceux-ci sont pleins. D'autres conteneurs sont disponibles sur la commune. De plus, les cartons ne sont pas à mettre dans les conteneurs ou par terre mais à déposer en déchèterie.

Merci pour votre aide et respect de l'environnement et salubrité publique.



Le frelon asiatique



Une espèce invasive,
redoutable prédateur d'abeilles



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

Le frelon asiatique possède une couleur sombre avec une large bande orangée à l'extrémité de l'abdomen. Ses pattes sont jaunes, contrairement au frelon européen. Il se différencie du frelon commun qui est de taille supérieure avec une couleur à dominante jaune.

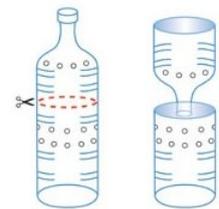
Nombre d'entre vous en ont entendu parler, le frelon asiatique est arrivé en force en Bretagne.

Une lutte coordonnée se met en place dans le Morbihan.

Quelques explications : Avant les premières gelées, seules subsistent les futures fondatrices qui vont hiberner.

Celles qui survivront à l'hiver sortiront dès les premiers jours ensoleillés, parfois fin février et démarreront un nid à l'abri. Début mai, quand elles auront élevé assez d'ouvrières, elles vont essaimer pour faire un nid plus conséquent, souvent à l'air libre, très haut dans un arbre. La taille du nid est importante, entre 40 et 80 cm de diamètre et possède une entrée unique.

Une campagne de piégeage de fin février à début mai est alors profitable. En effet les frelons recherchent à cette époque une alimentation sucrée. Aussi, il s'agit de placer un peu partout des pièges qui peuvent être très simples, par exemple : *Bouteilles d'eau coupées, goulot à l'envers avec un appât ½ bière et ½ sirop fraise ou autre dilué.*



En dehors des périodes de piégeage, que faire ?

Le signalement des nids au printemps et en été auprès de votre mairie est essentiel pour la pose des pièges l'année suivante. Dans la mesure du possible et si il représente un danger, faite détruire le nid par des professionnels.

Il semblerait que les pièges soient plus efficaces s'ils sont situés près des anciens nids. D'où l'importance de connaître la position des nids d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information, adressez-vous à la Mairie. Il y aura un référent par quartier.



Une forte progression du fléau

On recensait 4 nids de frelons asiatiques dans le Morbihan en 2011.

Cette année, le FDGDON 56 annonce le chiffre de 800 nids, chiffre certainement sous-estimé puisque l'ensemble des désinsectiseurs du département n'ont pas encore fait remonter tous leurs chiffres, et que beaucoup de nids n'ont pas été découverts ou signalés.

Le développement n'étant pas maîtrisé, on peut s'attendre à des chiffres bien supérieurs en 2015.



Nous vous rappelons que la commune possède un site internet



<http://saintlaurentsuroust.fr/>



N'hésitez pas à le consulter et à nous donner des informations qui pourraient y trouver leur place, nous aidant ainsi à l'actualiser.

Toutes les remarques et suggestions pour améliorer le site sont également les bienvenues.



FONDS D'AIDE COMMUNAUTAIRE AUX ASSOCIATIONS

Comment faire pour obtenir une subvention communautaire?

La CCVOL propose, depuis 2010, un fonds d'aide communautaire destiné à apporter à **titre exceptionnel** un soutien financier aux associations culturelles et sportives qui auraient un besoin de financement ponctuel pour la mise en œuvre d'un projet.

Les associations pouvant prétendre à cette aide financière sont :

- Une association sportive dont les jeunes se déplacent à des phases finales de compétition au minimum de niveau régional ;
- Une association qui souhaite organiser une nouvelle manifestation culturelle ou sportive d'envergure communautaire, publique et atypique ;
- Une association qui souhaite donner à une manifestation culturelle ou sportive existante une nouvelle envergure ;
- Une association devant palier une difficulté financière.

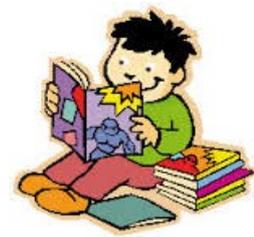
Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, l'association doit dans un premier temps remplir un [dossier de demande de subvention](http://www.ccvol.com) téléchargeable sur le site internet de la CCVOL www.ccvol.com. L'association sera dans un second temps invité à présenter sa demande devant le jury d'attribution des subventions qui se réunit en janvier et en septembre.

L'éligibilité de votre projet dépendra du respect des critères d'attribution établis lors de la création de ce fonds d'aide communautaire.

Si vous souhaitez de plus amples renseignements sur ces aides ou être aidé pour remplir votre dossier vous pouvez contacter le Service Développement culturel, touristique et associatif :

Tél : 02 97 75 08 45

Courriel : devlocal@ccvol.com



En cette nouvelle année, la bibliothèque de Saint Laurent est toujours aussi active !

En effet, nous sommes maintenant en mesure de vous présenter autant de documents divers: romans, documentaires, albums et BD mais également plus de 300 CD musicaux.

N'hésitez pas et venez découvrir de nombreux artistes que peut-être vous ne connaissez pas ou laissez-vous séduire par des albums d'artistes reconnus.

De la musique classique à la musique contemporaine en passant par le rock et la musique bretonne, le panel de morceaux à découvrir est immense.

Et pour vous donner des envies de lectures, nous vous proposons quelques oeuvres, de manière totalement suggestive bien sûr !!

ROMAN ADULTE

Rouge Brésil, Jean-christophe RUFIN

Jean-Christophe Rufin
Rouge Brésil



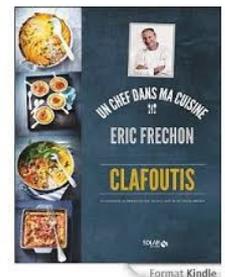
La conquête du Brésil par les Français est un des épisodes les plus extraordinaires et les plus méconnus de la Renaissance. "Rouge Brésil" raconte l'histoire de deux enfants, Just et Colombe, embarqués de force dans cette expédition pour servir d'interprètes auprès des tribus indiennes. Tout est démesuré dans cette aventure. Le cadre : la baie sauvage de Rio, encore livrée aux jungles et aux Indiens cannibales. Les personnages - et d'abord le chevalier de Villegagnon, chef de cette expédition, nostalgique des croisades, pétri de culture antique, précurseur de Cyrano ou de d'Artagnan. Les événements : le

huit clos dramatique de cette France des Tropiques est une répétition générale, avec dix ans d'avance, des guerres de religion. Fourmillant de portraits, de paysages, d'action, Rouge Brésil, écrit dans une langue à l'ironie voltairienne, prend la forme d'un roman d'éducation et d'amour. Mais plus profondément, à travers les destins et les choix de Just et de Colombe, ce livre met en scène deux conceptions opposées de l'homme et de la nature. D'un côté, la civilisation européenne, conquérante et universelle, qui se veut libératrice et se découvre meurtrière. De l'autre, le monde indien, avec sa sensualité, son sens de l'harmonie et du sacré, le permanent appel du bonheur...

DOCUMENTAIRE ADULTE

Clafoutis, Eric FRECHON

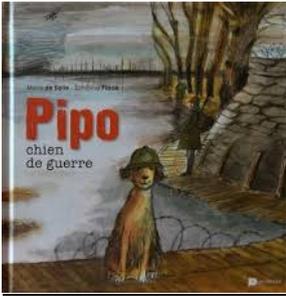
Mettant son savoir-faire à la portée de tous, Eric Frechon vous livre ici les secrets du clafoutis, à travers 30 recettes salées et sucrées, à servir en entrée, petit plat ou dessert : clafoutis de tomates cerise, mozzarella et pignons de pin, clafoutis aux cèpes persillés, clafoutis de Saint-Jacques et poireaux, clafoutis aux olives noires et chorizo, clafoutis de cerises aux pistaches, clafoutis de pêches et de framboises, clafoutis de pommes, caramel au beurre salé ...



* Pour chaque recette, 1 photo du plat réalisé et 1 photo des ingrédients.
* Pour chaque recette, le conseil du chef pour vous faciliter la vie en cuisine.
Les clafoutis d'Eric Frechon est un concentré de bonnes idées et de recettes adaptées à la vie quotidienne, faciles et simples à réaliser. Alors n'hésitez plus, tous aux fourneaux !

ALBUM JEUNESSE

Pipo, chien de guerre, Sandrine PLACE



Belgique, août 1914. Alors que la bataille de l'Yser fait rage, Pipo, un chien dont la ferme a été bombardée, rencontre René, un soldat. L'homme et l'animal ne se quittent plus durant quatre longues et dures années passées au front.

Une bien jolie manière de parler aux enfants des atrocités de la guerre, à travers l'amitié qui unit ce chien et cet homme ainsi que du rôle trop souvent oublié des animaux dans la Grande Guerre.

ROMAN JEUNESSE

Histoire d'une mouette et du chat qui lui apprit à voler, Luis SEPULVEDA

Zorbas un chat grand noir et gros voit un jour atterrir sur sa terrasse Kengah, une mouette argentée recouverte de pétrole. Dans son dernier souffle, elle lui demande trois choses: couvrir son oeuf, protéger le poussin et lui apprendre à voler. Emu, le matou lui donne sa parole et prend alors sous sa coupe un oeuf argenté et s'en occupe, avec l'aide de ses compagnons, comme une mère-poule. Outre une histoire tendre sur l'apprentissage, l'entraide et la solidarité, les enfants découvriront des personnages bien typés, des notes d'humour, la connaissance des chats en matière de mouette, la solidarité animale, les dangers encourus par un jeune oisillon, la protection du plus faible et un message sur la pollution. On rit, on s'amuse, on s'émeut dans ce conte qui s'écoute d'une oreille attentive. Un très beau moment à partager sans restriction, effet multiple garanti !



CD A découvrir absolument !

Tableaux de chasse, Claire DITERZI



Claire Diterzi est une artiste des plus créatives et ne cesse de nous surprendre. Sa capacité à créer un univers musical est à nul autre pareil. Grâce à une voix d'une tessiture élargie (des graves profonds et chauds, des aigus tenus et acérés comme des pointes) qu'elle n'hésite pas à maltraiter pour la mettre au service de personnages généralement déçus d'amour, grâce à l'utilisation inventive d'un petit nombre d'instruments souvent joués par elle-même, Claire Diterzi

nous projette dans une sorte de conte musical moderne, décalé et provoquant. Le titre éponyme de l'album est un pur chef-d'oeuvre qui place la barre très haut pour les morceaux à suivre dont certains (voir la bimbo) sont un pur régal de dérision. Car pour Diterzi, aimer veut dire souffrir, se donner totalement avec le risque d'être abandonné en route. Soulignons enfin une jaquette d'album très travaillée où, chaque titre, fait référence à une oeuvre (tableau, sculpture) dont elle s'inspira.



CONDITIONS DE PRÊT:

Nous vous rappelons que le prêt est gratuit. Livres, CD, DVD sont à vous pour 3 semaines.

HORAIRES:

Du **Mardi au Samedi de 9h à 12h**
Le **jeudi**, une permanence est assurée de **16h à 18h** pendant laquelle vous pouvez venir demander conseil, ou simplement venir chercher une idée ou même prendre le temps de vous poser avec les enfants après l'école!



L'ÉCOLE



*Les 43 élèves de l'école Immaculée, Elisabeth Josse-Le Corre, Marie Le Dain, Patricia Davalo et Solène Vilain profitent de ce bulletin municipal pour vous souhaiter
Un joyeux Noël et une très belle année 2015 !*

Une année scolaire rythmée par les contes :

Depuis la rentrée de septembre, les élèves du RPI travaillent sur les contes traditionnels.



Ils ont pu, à travers un Rallye-lecture des lectures offertes (avec Mme Thomas, maman d'élèves et responsable de la bibliothèque de la commune), entendre une majeure partie des contes de notre enfance. Cela a donné lieu au spectacle de Noël du vendredi 19 décembre à St Congard.

Le cinéma :

Ils ont déjà profité d'une séance de cinéma à Malestroit.

- les GS-CP ont regardé Loulou l'incroyable secret, qu'ils ont beaucoup apprécié.



- les CE1-CE2 ont regardé Jack et la mécanique du cœur, un très beau film d'animation français avec entre autre la voix d'Olivia Ruiz.

L'année 2015 se fera dans la continuité puisqu'un conteur va venir conter des histoires aux GS-CP. Les CE ainsi que les CM de l'école Saint Joseph iront à Monteneuf en voyage scolaire sur le thème des contes de Bretagne.

Sciences :

Cette année, comme il y a 4 ans, Frédéric Briend du Syndicat du grand bassin de l'Oust est venu pendant 2 séances faire faire des expériences sur le thème de l'eau

Cérémonie du 11 novembre :



Cette année, nous avons souhaité, avec la Mairie, investir les enfants dans la cérémonie du 11 novembre.



Les GS-CP et les CE ont travaillé sur ce qu'est un monument aux morts, ils ont été recueillir les noms sur la stèle et ont pu retrouver les soldats via un site internet du ministère.

Ils ont aussi appris un chant : Lettre au poilu, que certains enfants présents, ont pu chanter le jour de la cérémonie

Les liens avec la paroisse :

Comme chaque année, un certain nombre d'élève de CE1-CE2 préparent leur 1^{ère} communion. Avec les écoles de St Congard et de Pleucadeuc, nous avons vécu une belle messe d'entrée en avant le 28 Novembre dernier.

Le Père Stéphane, comme chaque année, est venu saluer tous les élèves du RPI. C'est toujours un beau moment d'échange.



N'hésitez pas aussi à prendre de nos nouvelles grâce à notre site internet :

www.ecoles-stcongard-stlaurent.fr





Les Amis Laurentins



Une année s'achève, une autre frappe à la porte avec ses lendemains difficiles. Le conseil d'administration se joint à moi pour vous présenter ainsi qu'à vos proches, tous nos vœux de bonne et heureuse année, santé, joie familiale et beaucoup de satisfaction.

Merci pour votre fidélité, et un merci tout particulier aux bénévoles qui s'investissent sans compter pour la pérennité de l'association.

Voici le résumé de nos activités du second semestre :

Malgré une baisse de nos effectifs, nos réunions mensuelles ont repris en septembre.

❄ Le 22 novembre, le concours de belote à remporter un vif succès, 28 équipes se sont donné la réplique dans une ambiance conviviale et chaque participant est reparti avec un lot.



❄ Le 6 décembre, 40 convives se sont retrouvés pour savourer le repas de fin d'année dans une ambiance sympathique. Morgane Loyer a animé le repas au son de son accordéon. Quelques Laurentins retenus par la maladie n'ont pu se joindre à nous, nous avons une pensée pour eux et nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

Au nom des Amis Laurentins, je remercie la municipalité pour son aide matériel qui nous permet de poursuivre nos activités.



Prenez note de nos prochaines manifestations :

- ❄ Mardi 27 janvier, assemblée générale, galette des rois
- ❄ Samedi 28 février, concours de belote
- ❄ En juin un voyage d'une journée à préciser ultérieurement
- ❄ Samedi 21 novembre, concours de belote
- ❄ Samedi 5 décembre, repas de fin d'année



L'année se termine, une page se tourne, sans oublier ceux qui nous ont quittés cette année, que leurs familles trouvent ici l'expression de nos sincères condoléances et de notre amitié.



Quelques réflexions pour la protection de notre terre !!!

Messieurs les locataires,

Je vous informe que le contrat de location que nous avons signé il y a quelques millions d'années, est arrivé à son terme.

Il faudra le renouveler, mais nous devrions revoir quelques points fondamentaux.

* Vous devez payer la facture d'énergie. Elle est très élevée ! Comment faite-vous pour dépenser autant ?

* Avant je vous fournissais de l'eau en abondance, aujourd'hui, je n'ai plus que quelques gouttes. Nous devons négocier son utilisation.

* Pourquoi y-a-t-il quelques-uns qui, à la maison, mangent à leur faim, et d'autres sont en train de mourir de faim, alors que le champ est si grand ? Si vous prenez bien soin de la terre, il y aura à manger pour tous !

* Vous avez coupé les arbres qui donnent de l'ombre, l'air et équilibre. Le soleil est très chaud et la température a augmenté. Vous devez planter des arbres à nouveaux !

* Tous les animaux et plantes de l'immense jardin doivent être soignés et protégés. J'ai cherché quelques animaux et je ne les ai pas trouvés. Je sais que lorsque je vous ai loué la maison ils y étaient....



* Je n'ai pas vu les poissons qui vivaient dans les océans, lacs et rivières. Les avez-vous tous pêchés ? Où sont-ils ?

* Vous devez vérifier que sont ces couleurs étranges qu'il y a dans le ciel. Je ne vois pas le bleu !

* En ce qui concerne les déchets, quelle saleté, vous ne trouvez pas ??? Eh ??? J'ai trouvé des objets bizarres sur le chemin ! Pneus, plastiques et autres matériaux... He bien, il est temps qu'on discute.

* Je dois savoir si vous voulez encore vivre ici. Dans l'affirmative, que pouvez-vous faire pour tenir les termes du contrat ? J'aimerais que vous restiez toujours ici avec moi et dans cette maison, mais tout à des limites. Pouvez-vous changer ? J'attends des réponses et attitudes...

Votre maison, la terre.

En attendant de vous retrouver le 27 janvier, pour l'assemblée générale et la galette des rois, nous vous souhaitons douceur et sérénité pour la nouvelle année.



*Le Président
Alain Vidy*

*Meilleurs
Vœux
2015*

SAINT LAURENT 2010



56140 SAINT LAURENT/OUST

Secrétariat: 02.97.75.07.90

Mail: saintlaurent2010@sfr.fr

RANDO DE LA CREPE

La sixième randonnée de la crêpe a eu lieu le dimanche 12 octobre 2014. Elle était organisée pour la 1^{ère} fois en collaboration avec les écoles Immaculée de St Laurent et St Joseph de St Congard.

Malgré la pluie toute la matinée, 220 participants courageux ont découvert les sentiers sur St Laurent et Ruffiac. D'autre part, les ravitaillements crêpes au Manoir de Beaumont et dans les bois du Houssa ont connu leur succès habituel et les galettes saucisses et la boisson chaude ont réconforté les randonneurs à l'arrivée.

Même avec ces conditions météorologiques peu favorables un petit bénéfice a été réalisé et reversé entièrement aux deux écoles, qui en 2015 prendront en charge l'organisation.



Les associations remercient les propriétaires de terrain et tous les bénévoles qui ont préparé les circuits, fait les crêpes et qui étaient présents le jour de la manifestation à leurs différents postes.

RASSEMBLEMENT DES SAINT LAURENT DE FRANCE 2015



Le 25^{ème} Rassemblement des St Laurent de France se déroulera les **26 -27-28 Juin 2015 à SAINT LAURENT DE CORDANS** dans les Pyrénées Orientales

Saint Laurent de Cerdans est une commune de 1 200 habitants et 4 500 hectares, située à 60 km de Perpignan et à 5 km de la frontière espagnole en moyenne montagne (entre 700 et 750 m d'altitude).

Saint Laurent de Cerdans a été à l'initiative du 1^{er} rassemblement en 1991.

Les personnes intéressées pourront s'inscrire auprès de l'association avant le **15 Février 2015** dernier délais.

Le Président et les membres de l'association St Laurent 2010 vous souhaitent une bonne année 2015



Association Vivre à St Laurent



Place au 20^{ème} Festival du Cabaret à Domicile
Les 13, 14 & 15 mars 2015



L'année 2014 riche en diverses animations s'est terminée avec un beau concert à l'église.

3 concerts à l'église ont été proposés au public pour une modeste participation (5 €) au vu de la qualité de la programmation. Le premier concert, deux illustres et talentueux musiciens irlandais a connu un grand succès, l'église était bondée.

L'association a voulu innover en proposant une nouvelle animation, le 'Rigo-Loto', mais celle-ci n'a malheureusement pas rencontré le succès attendu. Ces animations avaient pour but d'offrir divers spectacles de qualité et de réaliser quelques recettes supplémentaires afin de programmer une 20^{ème} édition, digne de l'évènement.

A ce jour, la programmation est pratiquement bouclée, en voici les grandes lignes :

Dès le **vendredi soir**, à partir de 20h30 à l'église : "Carte Blanche à 'Bidouille' ", c'est encore un peu secret mais on peut vous dire qu'il y aura du beau monde, tous ses amis musiciens et compères de la première heure à l'origine du Festival du Cabaret à Domicile et même il semblerait que Ronan MANUEL, célèbre animateur de France Bleu Armorique toujours présent à St Laurent durant les 1ers festivals, sera présent et nous contera quelques souvenirs cocasses ... A ne surtout pas manquer ! Il y aura également une animation, comme tous les vendredis soirs du Festival, au Bar Le Tono du Village.

Samedi, grande nouveauté : Des stages animés par les musiciens de Carré Manchot sont proposés, chez l'habitant, de 9h00 à 18h00. Si vous souhaitez accueillir un stage (environ une douzaine de personnes maximum), surtout n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Le Fest Deiz/Noz démarrera vers 16h30 sous le grand chapiteau. Un apéro concert sera proposé au Tono du Village à partir de 19h00, les cabarets et concerts à l'église débuteront à 20h00. Une nouvelle scène, sur la pelouse devant l'école, sera installée où des groupes, plutôt 'Reggae', joueront à partir de 21h30.

Le **dimanche**, pour commencer la journée en pleine forme, une randonnée chantée sera proposée suivie de l'apéro concert qui ouvrira les festivités. Au menu du repas du midi, nos 'cuistots' vous concocteront, en plat principal, un rôti de porc sauce charcutière et ses pommes de terre boulangères. Ensuite, le fest deiz sous le chapiteau, les cabarets et concerts à l'église commenceront vers 14h00 puis le fest deiz dans la salle polyvalente à partir de 15h30. La nouvelle scène Gréneuc se transformera en espace enfant.

A ce propos, cette année le festival propose un concert de Gérard DELAHAIE, artiste renommé et bien connu chez le public enfant, dimanche après-midi. Mais avant cela, les enfants le verront en concert le mardi 10 mars à Sérent, dans le cadre d'un projet avec une partie des écoles du Pays de Malestroit.

Quelques noms d'artistes présents à ce Festival et bien connus par chez nous : Bidouille et les Trainees Meuriennes, Carré Manchot, Morwenna, Noguét/ Robert, Hamon Martin Quintet, Ihnze ... et pour les + jeunes Beat Bouet Trio, Sanj'yla, Camping Cats, Shebeen, Poppy Seeds ...

Cette année, le programme sera distribué sous forme de livret et vous pourrez d'ici quelques temps venir en chercher à la Mairie, afin de découvrir en détail la programmation des musiciens présents pour ce 20^{ème} Festival.

En attendant de vous retrouver nombreux à ce rendez-vous de mars, nous vous souhaitons, à toutes et tous une bonne et heureuse année 2015 !



L'actualité des déchets



La collecte des textiles usagés :

En 2012, la CCVOL a signé une convention avec ECO-TLC, éco-organisme en charge de la mise en place de la filière de collecte et de traitement des textiles usagés. Le territoire est desservi par 18 bornes d'apports volontaires collectées par le RELAIS. Vous pouvez y déposer vos textiles, linges et chaussures usagés en sac.

En 2013, cette filière représentait 3.89 kg de déchets collectés par habitant.

Retrouvez l'ensemble des points de collecte sur <http://www.lafibredutri.fr/carto> ainsi que l'explication sur le devenir de vos textiles usagés.

Les lampes et néons :

De nombreuses lampes sont recyclables. Pour les reconnaître, il faut se repérer à ce symbole :



Ces déchets peuvent être déposés en déchèterie mais aussi rapportés chez les commerçants.

En 2013, 774 kg de lampes et néons usagés ont été collectés en déchèterie.

Les lampes à filament doivent être jetées avec les ordures ménagères. Elles ne nécessitent aucun traitement spécifique.

Pour vous aider à faire la différence, rendez-vous sur le site <http://www.malampe.org/> qui répertorie l'ensemble des ampoules et vous explique leur recyclage.



Les DEEE (Déchets d'Équipement Électrique et Électronique) :

La CCVOL propose la collecte sélective des DEEE en déchèterie.

En 2013, les DEEE représentaient 4,6 kg par habitant.

En parallèle, vous disposez chez les commerçants du territoire (vendeurs d'appareils électriques ou électroniques) des mêmes services de collecte.

Le site internet <http://www.eco-systemes.fr/> liste l'ensemble des déchets qui peuvent être déposés et les lieux de collecte.



Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) :

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la CCVOL est devenue Point de Collecte (PdC) et Point d'Apport Volontaire (PAV) pour DASRI sur le site de la déchèterie de SERENT. Désormais, cet éco-organisme met gratuitement à la disposition des particuliers en automédication des boîtes à aiguilles (à retirer en pharmacie). Les usagers peuvent déposer leurs boîtes pleines dans l'un des points de collecte quel que soit leur lieu de résidence. La liste des points est disponible sur le site internet de DASTRI <http://nous-collectons.dastri.fr/>.



Les déchets dangereux spécifiques :



La filière de collecte des déchets dangereux (peinture, vernis, colle, acide chlorhydrique, ...) s'organise au niveau national. Un éco-organisme ECO-DDS récupère une éco-contribution de la part des fabricants, distributeurs, pour financer la collecte et le traitement de ces déchets. L'objectif pour ECO-DDS est de collecter 0.5 kg par an et par habitant d'ici fin 2015. Pour plus d'info <https://www.ecodds.com/>

Déchèteries de sérent et de Ruffiac :

Les déchèteries représentent un élément essentiel du dispositif de gestion des déchets ménagers comme notamment les encombrants, gravats, déchets verts, déchets dangereux et autres déchets spécifiques. En 2014, les 2 déchèteries de la CCVOL ont accueilli 28 000 usagers et 5000 tonnes de déchets y ont été collectés.

Les modifications apportées aux déchèteries

Conformément à la législation et pour répondre aux obligations en termes de sécurité, des dispositifs anti-chute doivent être installés tout le long de la zone de déchargement afin d'assurer une sécurité optimale sur l'ensemble des déchèteries.

Ces travaux d'agrandissement et de modernisation ont été réalisés sur la déchèterie de SERENT durant l'année 2014 (agrandissement de 8 quais, sécurisation, création d'un bâtiment).

Sur la déchèterie de RUFFIAC, la CCVOL programme en 2015 la création de 5 quais supplémentaires et la mise en place de garde-corps. Ces derniers sont composés d'un muret en béton d'une hauteur de 70 cm et de bavettes métalliques articulées. Ces aménagements permettront aux usagers de déposer leurs déchets en toute sécurité.

Le nouveau dispositif ne permettra plus le vidage direct des remorques, excepté les gravats.

Aussi, les usagers sont invités :

- à conditionner leurs déchets verts en sac
- ou à utiliser une bâche au fond des remorques pour faciliter le déchargement
- ou à utiliser la zone de dépôt à plat à proximité de la déchèterie de SERENT.

Date des travaux

Pendant toute la durée des travaux, la CCVOL est contrainte de procéder à la fermeture de la déchèterie de RUFFIAC.

Ainsi, à partir du **1^{er} mars et jusqu'à la fin du mois d'août 2015**, les usagers sont invités à déposer leurs déchets à la déchèterie du PA du gros chêne à SERENT.

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Sérent (du 01.03. au 31.08.2015) :

Lundi 13h30/18h - Mardi 9h/12h - Mercredi : 9h/12h et 13h30/18h - Jeudi : 9h/12h - vendredi 9h/12h et 13h30/18h et samedi : 9h/12h et 13h30/18h.



Photos des gardes corps SERENT

Le service Environnement de la CCVOL se tient à votre disposition pour toutes questions relatives à la collecte des déchets et met à votre disposition des documents et outils : autocollant STOP PUB, sacs de pré-collecte, guide de tri,... Un numéro vert pour les joindre :



N'hésitez pas à consulter le rapport annuel du service sur le site internet (www.ccvol.com) vous y trouverez de nombreuses informations sur la collecte des déchets (coûts, quantités, moyens humains et techniques...)

Pour plus d'information sur la prévention des déchets, vous avez à votre disposition le site internet du Conseil Général du Morbihan : www.tousecocitoyens56.fr

Plan du projet de RUFFIAC



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Opération subventionnée pour la réhabilitation des assainissements individuels

Depuis le début 2014, la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux (CCVOL) s'est engagée dans une opération de réhabilitation des assainissements non collectifs considérés **à risque**.

Cette opération pilotée par la collectivité permet aux particuliers, dont les dossiers sont éligibles, d'obtenir des financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (plafonnés à 8 000 € TTC) pouvant représenter jusqu'à 50% du coût de l'étude de sol et de filière et des travaux.

Procédure :

1°) La CCVOL commande les études de sol et de filière pour les dossiers retenus auprès de la société EF ETUDES qui les restituent ensuite aux propriétaires

2°) Les propriétaires consultent trois entreprises susceptibles de faire les travaux sur la base du cahier des charges fourni avec l'étude de sol et de filière.

3°) La CCVOL assure le montage des dossiers de subventions et le suivi de l'opération.

4°) Les aides de l'agence de l'eau sont perçues par la CCVOL et restituées aux propriétaires dont les travaux ont été réalisés conformément aux préconisations de l'étude de filière et à la réglementation.



Seuls les propriétaires d'habitations dont l'assainissement non collectif a été contrôlé non conforme, donc à risque sont concernés. Des réunions d'informations avec convocation nominative ont eu lieu en 2014 et d'autres seront programmées pour 2015.

**Pour toute information complémentaire,
contactez le Service Public d'Assainissement Non Collectif
au 02.97.75.26.96.**

Vidange des dispositifs d'assainissement :

Depuis 2009, une nouvelle réglementation est en vigueur concernant les vidanges des dispositifs d'assainissement non collectif. **Elles doivent obligatoirement être effectuées par une entreprise agréée par le Préfet du Morbihan. Les bordereaux de suivis de déchets délivrés par le vidangeur sont à fournir au Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCVOL lors des contrôles.**

Le prix de la prestation de vidange comprend le coût de traitement des boues en station d'épuration. **Les vidanges s'effectuent lorsque la fosse est remplie à 50 % en boue, ou 30 % pour les systèmes type microstation (se référer aux notices constructeurs).**

La liste des entreprises agréées est disponible à la CCVOL, en Mairie et également sur le site Internet de la DDTM du Morbihan*. **Tout particulier, agriculteur, ou entreprise ne figurant pas sur cette liste n'est pas autorisé à effectuer une vidange.**

* <http://www.morbihan.gouv.fr/Media/Files/Liste3/%28language%29fre-FR>

Nouvelles filières d'assainissement :

Depuis 2010, de nombreuses **filières d'assainissement ont été agréées** par l'Etat. Chaque filière possède ses propres conditions d'utilisation et coûts d'entretien. **Les eaux traitées de ces filières doivent être obligatoirement infiltrées sur la parcelle** sauf si l'étude de sol démontre une impossibilité technique.

Il est fortement conseillé de prendre contact auprès du SPANC de la CCVOL avant tout projet. Un guide d'aide au choix est disponible sur le site interministériel dédié à l'assainissement non collectif*, il contient l'ensemble des questions à se poser avant de débiter tout projet.

Ces nouveaux systèmes sont soumis aux mêmes contrôles obligatoires que les filières classiques. Une étude de sol et de filière doit donc être réalisée et déposée en Mairie ou à la CCVOL pour accord avant travaux et contrôle avant recouvrement des ouvrages par le SPANC.

(*http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/12032_ANC_Guide-usagers_complet_02-10-12_light_cle1713de.pdf)

Site interministériel sur l'assainissement non collectif :

Un site internet d'information sur l'assainissement non collectif a été mis en place par l'Etat*. **Il regroupe l'ensemble des réglementations applicables, des filières de traitement agréées, ainsi que les droits et obligations des usagers** soumis aux contrôles effectués par les SPANC. Il est à destination des particuliers, des entreprises et des collectivités.

Un guide d'aide au choix de sa filière d'assainissement y est disponible**, et contient l'ensemble des questions à se poser avant de débiter tout projet.

(* <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>)

(**http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/12032_ANC_Guide-usagers_complet_02-10-12_light_cle1713de.pdf)

La Cyber-base du Val d'Oust et de Lanvaux vous accueille toute l'année pour vous initier ou approfondir vos connaissances en informatique et internet. Au sein d'un petit groupe de 4 à 8 personnes, découvrez un programme varié qui intègre les fondamentaux, tout en ouvrant aux usages les plus courants : s'initier à Windows, saisir et mettre en forme du texte, organiser ses dossiers, classer ses photos, créer et utiliser sa boîte mail, utiliser une webcam, acheter en ligne ou encore déclarer ses impôts sur le net. Adhésion de 10€ pour les habitants des communes de la CCVOL et 1,5€ par cours. Adhésion gratuite pour les demandeurs d'emploi. Accompagnement sur rdv pour les CV, recherche et lettres de motivation.

5 séances sont également proposées pour la création de votre site internet.

Un service d'auto-formation sur plus d'une centaine d'outils informatique et internet est proposé à tout adhérent souhaitant se perfectionner :

<http://www.vodeclit.com/fr/catalogue>

Ces formations sont disponibles sur rdv depuis un poste de la Cyber-base.

Un kit d'accompagnement aux TIC est proposé aux associations du territoire, merci de contacter votre animateur : 02 97 72 24 90 ou cyber@ccvol.com ; plus d'infos sur www.ccvol.com rubrique culture.



P1 découverte : pour se lancer

- 1) D'où vient l'ordinateur et comment ça marche ?
- 2) La souris, les icônes, le bureau, les fenêtres
- 3) Se déplacer, le menu démarrer, dossiers, fichiers...
- 4) Le clavier : toutes les touches importantes !
- 5) Saisir et retravailler un texte court.
- 6) Saisir, mettre en forme un texte, insérer une image.
- 7) Internet, vocabulaire et bases de la navigation.
- 8) Rechercher de l'information et surfer sur le Web.
- 9) Créer sa boîte de courrier électronique sur Gmail
- 10) Envoyer des pièces jointes, gérer ses messages

P2 Traitement de texte : pour approfondir

- 1) Saisie, mise en page, sélection de texte
- 2) Mettre en forme un texte et insérer des images...
- 3) Utilisation approfondie de la barre d'outils image.
- 4) Présenter une recette de cuisine, les puces...
- 5) Rédiger et mettre en forme une lettre : tabulations...
- 6) Créer une carte de vœux, un menu, une invitation.

P3 Internet 2.0 : pour naviguer plus loin

- 1) Récupérer des images d'internet et les imprimer
- 2) L'administration en ligne : les impôts, la CCVOL...
- 3) Découvrir l'univers des blogs
- 4) Acheter sur le Web, risques et avantages
- 5) Le courrier électronique avec Gmail, ses contacts
- 6) Gmail échanger des pièces jointes, les options...
- 7) Messagerie instantanée et dialogue en ligne : Skype
- 8) Réseaux sociaux : Copains d'avant
- 9) Découvrir la terre en 3D : Google Earth
- 10) Mieux utiliser son navigateur

média : pour découvrir la photo

- 1) Se servir d'un appareil photo numérique
- 2) Picasa : organiser, retoucher ses photos
- 3) Suite Picasa, graver, diffuser ses photos
- 4) Créer un diaporama et le publier sur YouTube
- 5) Google + Partager ses photos sur internet
- 6) Classer ses photos

P4bis Diaporama : Créer un diaporama

- 1) Créer un diaporama
- 2) Concevoir ses diapositives
- 3) Animer son diaporama !
- 4) Gérer les transitions et le diffuser

P5 Protéger ses données : pour approfondir

- 1) Le Panneau de configuration : Configurer, installer, entretenir son pc
- 2) Se prémunir : pare-feu, anti-virus, spyware...
- 3) Sauvegarder ses documents : clef USB, DVD
- 4) Séance récapitulative : poser vos questions !

P6 Tableur : pour découvrir

- 1) Notions de tableur, les cellules et les bordures
- 2) Approche des formules
- 3) Approfondissement des formules
- 4) Accompagnement d'un projet personnel 1
- 5) Accompagnement d'un projet personnel 2

BILAN SEMAINE BLEUE 2014

Dans le cadre de la Semaine Bleue (semaine nationale en faveur des retraités), l'Espace Autonomie Seniors de la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux a proposé un programme d'animations tout au long de la semaine du 13 au 17 octobre 2014. Odile LERAT, Vice-présidente de la communauté de communes en charge de la vie sociale, tire un bilan positif de cette semaine dédiée aux retraités et basée sur des actions intergénérationnelles.

En voici le détail :

• **Lundi 13 Octobre : un forum sur le thème de l'équilibre alimentaire « De l'appétit dans la vie ! » a été organisé à la salle des fêtes de Malestroit.**

15 stands d'informations étaient présents sur le site.



David Pellerin, chef de corps des sapeurs-pompiers de Malestroit est intervenu sur l'importance des systèmes de détection de fumée et d'incendie.

Plusieurs interventions ont remporté un grand succès d'audience : celui de M.DREANO, audioprothésiste, de la diététicienne, Vanessa Cobigo qui a abordé différents thèmes sur l'équilibre alimentaire ; c'est ainsi que les cuisiniers de la Clinique des Augustines ont proposé une dégustation de verrines et de brochettes.

Les élèves de l'école Scotto di Cesare de Vannes n'ont pas hésité à se déplacer pour faire profiter aux personnes âgées de soins des mains et du visage.

L'empressement des personnes pour en bénéficier montre à quel point le bien-être a sa place à tout âge. Un spectacle chanté proposé par la chorale « Forlane » de Ruffiac a clôturé l'après-midi.

Environ 160 personnes y ont participé.



• **Mardi 14 octobre à l'Armoric cinéma : Projection du DVD « Les Témoins des solidarités d'antan, Volume 4 ». DVD réalisé en 2013 à partir des témoignages de retraités du Roc St André sur le pont du Roc et la mine de la Villeder, de Sérent sur les ardoisières, de Lizio sur notre pain quotidien et de St Guyomard sur la pomme, le cidre et la goutte. Deux séances ont été proposées à 14h30 et 20h30.**

Au total, ce sont plus de 130 personnes qui se sont déplacées pour visionner ces courts métrages.

- **Mercredi 15 Octobre au multiaccueil de Ruffiac** : Les résidents du quartier ont été invités à venir participer à un atelier « cuisine » avec les enfants du Multiaccueil. Ce fût un beau moment de partage et d'échange qui s'est prolongé autour du goûter.



- **Mercredi 15 octobre à l'hôpital de Malestroit** : 38 enfants des ASLH sont venus à la rencontre des résidents de l'hôpital et du foyer logement de Malestroit. Tous ont apprécié de partager un moment convivial autour du thème de la cuisine (énigmes, dessins...)

- **Jeudi 16 octobre à la médiathèque départementale de Caro et vendredi 17 octobre à Sérent** : Projection d'extrait des 4 DVD « Les Témoins des solidarités d'antan ». Courts métrages réalisés à partir des témoignages de retraités de Ruffiac sur la cuisine, de Malestroit sur la foire d'antan, de La Chapelle Caro sur la fabrication du pain, et de St Guyomard sur la pomme, le cidre et la goutte. Ces 2 projections étaient suivies d'un Karaoké où près de 60 personnes présentes ont chanté dans une ambiance conviviale.

- **Jeudi 16 octobre à la maison de l'enfance de Malestroit** : Les résidents du foyer logement et les enfants ont créé ensemble un mandala en « Land Art » sur le thème de la nature.

- **Vendredi 17 octobre à la maison de l'enfance de Malestroit** : Un atelier « Bébé bouquine » organisé par le RAM de la CCVOL et le Pass'temps a permis à 6 résidents du Foyer Logement de Malestroit de proposer une lecture de livres à 20 enfants gardés par des assistantes maternelles. La ferme et les animaux étaient à l'honneur ! Cet échange entre les retraités et les enfants a été très riches. Des comptines ont également été chantées par les enfants et les adultes.



Ces animations semblent avoir séduit le public concerné, leur entourage ainsi que l'ensemble des professionnels intervenant au quotidien auprès des personnes âgées.

ALSH CCVOL : DES ANIMATIONS POUR PETITS ET GRANDS !

La Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux dispose de 6 structures d'accueil pour les enfants âgés de 3 à 15 ans. Celles-ci se situent sur les communes de Malestroit, Pleucadeuc, Ruffiac et Sérent.

Les plannings des activités sont consultables sur le site internet de la CCVOL.

Accueil des 3/12 ans :

	MALESTROIT	PLEUCADEUC	RUFFIAC	SERENT
Tranche d'âge	3/12 ans	3/6 ans (vacances) 3/12 ans (mercredi)	3/12 ans	3/12 ans
Adresse	Les Prés Ste Anne	Allée de Chabannes	Ecole Ste Anne	Chemin du Paradis
Directeur	Jean LE GAL	Eric SANTERRE	Sévrine BEZAUD	Catherine GUILLAUME
Téléphones	02-97-73-76-04 06-07-65-52-30	02-97-26-91-11 06-02-50-81-16	06-07-65-82-21 02-97-93-73-92*	02-97-70-60-22 06-84-80-43-18
Email	al.malestroit@ccvol.com	al.pleucadeuc@ccvol.com	al.ruffiac@ccvol.com	alshserent@ccvol.com
Ouverture	Tous les mercredis + toutes les vacances scolaires	Tous les mercredis + vacances scolaires (sauf 3 dernières semaines août et Noël)	Vacances scolaires (sauf août et Noël)	Tous les mercredis + vacances scolaires (sauf 3 premières semaines août et Noël)
Inscriptions	Par mail ou sur site. Permanence un samedi (deux semaines avant le début des vacances)			
Horaires	9h00/12h00 et 13h30/17h30			
Garderie	7h30/9h00 et 17h30/18h30			
Capacité maximale	68	32	36	40 à 50

*Vacances uniquement

L'ALSH associatif Les P'tits Roc'Coeurs du Roc St André vous accueille aussi l'été et une semaine en Février et à Pâques (02-97-74-93-53)



Accueil des 6/15 ans :

	MALESTROIT	PLEUCADEUC
Tranche d'âge	8/15 ans	6/15ans
Adresse	Complexe sportif La Daufresne	Complexe sportif
Directeur	Yannick LE BRETON	Eric SANTERRE
Téléphones	02-97-73-76-04 06-07-65-52-83	02-97-26-91-11 06-02-50-81-16
Email	al.yannick@ccvol.com	al.pleucadeuc@ccvol.com
Ouverture	Vacances scolaires (sauf 2 dernières semaines août et Noël)	Vacances scolaires (sauf 2 premières semaines août et Noël)
Inscriptions	Par mail ou sur site. Permanence un samedi (deux semaines avant le début des vacances)	
Horaires	9h00/12h00 et 13h30/17h30	
Garderie	7h30/9h00 et 17h30/18h30	
Capacité maximale	60	60



Séjours de 4 à 14 ans : La CCVOL propose également des **séjours en juillet**. En février 2015, un **séjour ski** sera organisé pour les plus grands. Retrouvez-nous sur le site de la CCVOL : www.ccvol.com, dans la rubrique jeunesse 3/15 ans.

Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un million de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.



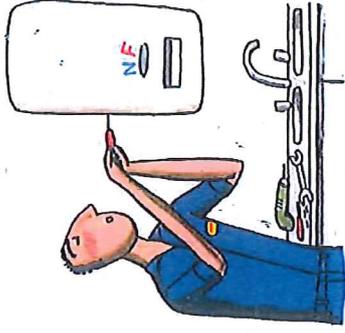
La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :



Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).



Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.



RECENSEMENT

de la population 2015

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE
du 15 janvier au 14 février
www.le-recensement-et-moi.fr



Le recensement en ligne, c'est possible et encore plus simple !



Insee & votre commune